

COURRIER ARRIVÉ

22 SEP. 2022

DIRECTION SUPERSTRUCTURES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 15/09/2022

PUNTE
→ dernière copie + scan de le dossier
→ Amén. Germain Tajo

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE LA RÉUNION

27 rue Félix Guyon

CS 61107

97404 Saint-Denis cedex

Téléphone : 02 62 92 43 60

Télécopie : 02 62 92 43 62

Ouverture du greffe : 8 h 00 à 12 h 30

13 h 30 à 16 h 00 (vendredi : 15 h 30)

Mairie de Saint-Paul
le 16 SEP. 2022
22020629
Arrive courrier

E22000019 / 97

COURRIER ARRIVÉ

19 SEP. 2022

DIRECTION AMENAGEMENT LOGEMENT URBANISME

Monsieur le Maire

COMMUNE DE SAINT-PAUL

Direction Aménagement Logement et

Urbanisme

CS 51015

97864 SAINT-PAUL CEDEX

Dossier n° : E22000019 / 97

(à rappeler dans toutes correspondances)

COURRIER ARRIVÉ

16 SEP. 2022

Pôle Ville Nouvelle
Transition Écologique

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Projet d'extension du cimetière de Tan Rouge de la ville de Saint-Paul

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Alexandra BISSON, demeurant 137 rue Juliette Dodu Apt 3, Saint-Denis (97400) (tel : portable : 06 92 20 54 40) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La greffière en chef,

Régine VITRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

13/09/2022

N° E22000019 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 30/08/2022, la lettre par laquelle le maire de la commune de Saint-Paul demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet d'extension du cimetière de Tan Rouge de la commune de Saint-Paul ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Alexandra BISSON est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Saint-Paul, à la SPL TAMARUN et à Mme Alexandra BISSON.

Fait à Saint-Denis, le 13/09/2022

Le Président,

Gil CORNEVAUX

Pour expédition conforme,
La greffière en chef,


Régine VITRY